

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je soussigné, Audrey Caza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité, apporte une correction à la résolution numéro 24-12-17 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Dans le tableau du calendrier de l'année 2025, il est inscrit :

« 11 novembre 2025 : »

Or, on devrait lire :

« 18 novembre 2025 : »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 24-12-17 en conséquence et publié un avis public avec la modification apportée en date du 19 décembre 2024.

Signé à Sainte-Justine-de-Newton ce 19^e jour de décembre 2024.



Audrey Caza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

